Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260428-2026_23-DE

*Commune de*
***HÉNANBIHEN***

*Département des*
*Côtes d'Armor*

*Arrondissement de*
*SAINT-BRIEUC*

*République Française*

# EXTRAIT DU REGISTRE
# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°04
# SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

**L'an deux mil vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures trente minutes,**

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 14 avril deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alexis MENARD, Maire.

Membres présents : M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme RONDEL Emmanuelle, M. MEHOUAS Gwenaël, M. LEGOFF Jean-Charles, M. EVEN Didier, Mme JOUAN Véronique, M. LETACONNOUX Sylvain, Mme JAN Natacha, Mme DURAND Justine, Mme HENRY Mégane, M. LEBRET Jean-Michel, M. DANIEL Jean-Michel.

Membres excusés : Mme LANOË Myriam pouvoir à Mme RONDEL Emmanuelle, Mme CORDON Catherine pouvoir à M. LEBRET Jean-Michel.

Secrétaire de Séance : Véronique JOUAN

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre de votants : 15

**OBJET : Election des membres de la Commission Appel d'Offres (annule et remplace la délibération du 30 mars 2026)**

N°23/2026

Annule et remplace la délibération n°13/2026

En effet lors de la nomination des membres titulaires, Monsieur MENARD Alexis, Maire a été nommé comme membre titulaire de la CAO alors qu'il est Président et par conséquent membre de droit de la commission d'appel d'offres. Il faut donc que le Conseil municipal vote à nouveau pour nommer un membre titulaire de la CAO.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260428-2026_23-DE

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat,

Cette désignation a lieu par vote à main levée. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

**Sont candidats au poste de titulaire de la commission d'appel d'offres :**

- Monsieur LETACONNOUX Sylvain

- Monsieur MEHOUAS Gwenaël

- Monsieur LEBRET Jean-Michel

**Sont candidats au poste de suppléant de la commission d'appel d'offres :**

- Monsieur CHANTOISEL Fabien

- Monsieur LEGOFF Jean-Charles

- Madame CORDON Catherine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

**- Désigne en tant que membres de la commission d'appel d'offres :**

Titulaires :

- Monsieur LETACONNOUX Sylvain

- Monsieur MEHOUAS Gwenaël

- Monsieur LEBRET Jean-Michel

Suppléants :

- Monsieur CHANTOISEL Fabien

- Monsieur LEGOFF Jean-Charles

- Madame CORDON Catherine

Par envoi à la Préfecture le 28 avril 2026
Par publication le 28 avril 2026

Le Maire,
Alexis MENARD

